

République tunisienne
Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique
Direction Générale des Etudes Technologiques
Institut Supérieur des Etudes Technologiques de
Sidi Bouzid



**Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à
l'Employabilité PROMESsE**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour la

**Coordination pédagogique et technique de formation et certification des
formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques, en
Auditeur énergétique résidentiel et en Essais de conduits et d'enveloppes**

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....	2
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	3
3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION	4
4. TACHES A REALISER.....	4
5. Livrables	5
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION	6
7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT.....	6
8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	6
9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	7
10. CONFLITS D'INTERET	9
11. Confidentialité.....	9



1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du second Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le MESRS a engagé un Programme Intégré de d'Appui à la Qualité de L'Enseignement Supérieur PAQ-4C.

Dans le cadre de ce projet, l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques (ISET) de Sidi Bouzid invite, par la présente demande, les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour assurer la coordination pédagogique et technique du projet de formation et de certification en entretien et maintenance des installations frigorifiques, en Auditeur énergétique résidentiel et en Essais de conduits et d'enveloppes :

Article 01	Formation certifiante en entretien et maintenance des installations frigorifiques : Pour l'entretien de petits appareils (esco - EPA Section 608 – Type I)
Article 02	Formation certifiante en entretien et maintenance des installations frigorifiques : Pour l'entretien ou de l'élimination des appareils haute ou très haute pression (esco - EPA Section 608 – Type II)
Article 03	Formation certifiante en entretien et maintenance des installations frigorifiques : Pour l'entretien ou de l'élimination des appareils à basse pression (esco - EPA Section 608 – Type III)

Les organismes intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables sur le site de l'ISET de Sidi Bouzid : www.isetsbz.rmu.tn rubrique « appel d'offre », doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Directeur de l'ISET de Sidi Bouzid;
- Toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les dits services selon le modèle de CV joint aux termes de références (maximum 6 pages)

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l'adresse électronique : elouni.chebbi@sidibouzid.r-iset.tn et trouver la version numérique des documents afférents à cet appel sur le site web de l'ISET de Sidi Bouzid : www.isetsbz.rmu.tn rubrique « appel d'offre ».



Les manifestations d'intérêts doivent parvenir par voie de poste, ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'ISET de Sidi Bouzid, à l'adresse ci-dessous, et ce au plus tard le 09/10/2021 à 12heures 00mn, heure locale, avec la mention suivante :

Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt pour l'organisation de formation et certification des formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques, en Auditeur énergétique résidentiel et en Essais de conduits et d'enveloppes /

Projet PAQ-4C/ISET Sidi Bouzid

Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C),

Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Sidi Bouzid BP 377 route Gafsa km

1.5 SIDI BOUZID 9100 Tunisie

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- 1) Formation et certification de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques et transfert de la formation aux étudiants *pour l'entretien de petits appareils* :
 - Formation de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques *pour l'entretien de petits appareils* ;
 - Certification de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques *pour l'entretien de petits appareils* ;
 - Identifier les Impacts environnementaux ;
 - Maitriser la Loi sur la qualité de l'air et Protocole de Montréal ;
 - Maitriser le Substituts Réfrigérants et huiles ;
 - Connaître les règles de base de la réfrigération et Techniques de récupération ;
- 2) Formation et certification de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques et transfert de la formation aux étudiants *pour l'entretien ou de l'élimination des appareils haute ou très haute pression* :
 - Formation de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques *pour l'entretien ou de l'élimination des appareils haute ou très haute pression* ;
 - Certification de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques *pour l'entretien ou de l'élimination des appareils haute ou très haute pression* ;
 - Identifier les Impacts environnementaux ;
 - Maitriser la Loi sur la qualité de l'air et Protocole de Montréal ;
 - Maitriser le Substituts Réfrigérants et huiles ;



- Connaître les règles de base de la réfrigération et Techniques de récupération ;
- 3) Formation et certification de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques et transfert de la formation aux étudiants *pour l'entretien ou de l'élimination des appareils à basse pression* :
- Formation de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques *pour l'entretien ou de l'élimination des appareils à basse pression* ;
- Certification de 12 formateurs en entretien et maintenance des installations frigorifiques *pour l'entretien ou de l'élimination des appareils à basse pression* ;
- Identifier les Impacts environnementaux ;
- Maitriser la Loi sur la qualité de l'air et Protocole de Montréal ;
- Maitriser le Substituts Réfrigérants et huiles ;
- Connaître les règles de base de la réfrigération et Techniques de récupération ;

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

- Les enseignants relevant de l'Enseignement Supérieur à l'ISET de Sidi Bouzid.
- Ensuite, les enseignants certifiés vont transmettre aux étudiants de l'ISET de Sidi Bouzid les connaissances acquises.

4. TACHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes sous l'autorité de l'ISET de Sidi Bouzid, et en collaboration avec le Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) de l'ISET de Sidi Bouzid

- Elaborer un plan de mise en œuvre du projet ;
- Organiser la mise en œuvre des activités de formation programmées au profit des enseignants de l'ISET de Sidi Bouzid comme suit :
 - Formation des enseignants en entretien et maintenance des installations frigorifiques, en Auditeur énergétique résidentiel et en Essais de conduits et d'enveloppes.
 - Certification des enseignants en entretien et maintenance des installations frigorifiques esco - EPA Section 608 – Type I , esco - EPA Section 608 – Type II et esco - EPA Section 608 – Type III.
- S'assurer de la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre) et présenter aux prestataires des formations, toute proposition de mesures correctives s'il y a lieu ;



- Evaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des enseignants ;
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse au terme de chaque étape énumérée ci-dessus, transmis à l'ISET de Sidi Bouzid et au Coordinateur du Projet PAQ-4C de l'ISET de Sidi Bouzid, de l'avancement et de la concrétisation de l'activité correspondante.

5. Livrables

- Un plan détaillé du contenu des 3 formations :
 - a- Entretien et maintenance des installations frigorifiques esco - EPA Section 608 – Type I;
 - b- Entretien et maintenance des installations frigorifiques esco - EPA Section 608 – Type II;
 - c- ; Entretien et maintenance des installations frigorifiques esco - EPA Section 608 – Type III;
- Supports pédagogiques utilisés lors des formations
- Un rapport final d'exécution du programme
 - a. Volet formation : dates des sessions organisées, nombre de jours, noms des enseignants.
 - b. Volet certification : nom examens, dates des sessions, noms des enseignants présents, noms des enseignants certifiés, taux de réussite.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'ISET de Sidi Bouzid et le comité de suivi du Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) de l'ISET de Sidi Bouzid. Une fois validés, tous les rapports seront remis à l'ISET de Sidi Bouzid et à son centre 4C en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'ISET de Sidi Bouzid et à son centre 4C devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

De plus, des attestations de formations seront délivrées à tous les enseignants ayant intégrés les formations. Des certificats seront délivrés à chaque participant réussissant l'examen de certification en 3 formations.



6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La formation des enseignants sera dispensée dans les locaux de l'ISET de Sidi Bouzid et ou à distance. Le consultant assurera l'organisation (logistique + vouchers) des sessions de formation et de certification pour les enseignants.

La date de démarrage de la mission sera fixée par l'ISET de Sidi Bouzid lors de la négociation du contrat.

7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Le centre de formation doit avoir :

a. Au niveau de l'organisation et des références similaires du centre :

- Une expérience minimale de 10 ans dans le domaine de la formation ;
- Une expérience minimale de 5 ans dans la formation en matière d'Entretien et maintenance des installations frigorifiques, en Auditeur énergétique résidentiel et en essais de conduits et d'enveloppes
- Ayant réalisé, au moins, 3 actions similaires ;
- Disposer d'un personnel qualifié permanent (02 au minimum).

b. Au niveau des qualifications des consultants formateurs :

Pour la réalisation de cette mission, un formateur est requis pour chaque formation demandée, il dispose des qualifications et des compétences avérées dans les domaines de la formation.

b.1- Formation :

Diplôme de l'enseignement supérieur (minimum ingénierie ou équivalent.) ;

b.2- Références et compétences :

Ayant au moins 5ans d'expériences dans la formation ;

Ayant animé au moins 5 formations dans le domaine visé.

8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Expériences générales de l'organisme candidat avec les pièces justificatives
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculums Vitae des experts qui vont intervenir dans cette action.



9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection de consultant et en particulier celui de(s) expert(s) responsable(s) de la qualité de formation (personne(s) physique(s)) selon les directives de la Banque Mondiale. Toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue.

La sélection du consultant est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS)des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de Sélection	Notation
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	50
Diplômes et qualifications pertinents pour la mission	30
Expériences générales du consultant	20
Total	100

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères indiqués ci-dessous.

La grille de notation qui sera appliquée pour évaluer les dossiers de candidatures est la suivante:

9.1. Carrière professionnelle pertinente pour la mission : 50 points

1- Ancienneté du Bureau : 20 points

- a. Bureau qui dispose d'une ancienneté dans le domaine de la formation de moins de 10 ans: 15 points ;
- b. Bureau qui dispose d'une ancienneté dans le domaine de la formation de plus de 10 ans: 20 points.

2- Références similaires du Bureau : 20 points.

- a. Bureau ayant exécuté 3 actions de formations similaires : 10 points ;
- b. Bureau ayant exécuté 5 ou 6 actions de formations : 15 points ;
- c. Bureau ayant exécuté 7 (ou plus) : 20 points

3- Organisation du Bureau : 10 points

- a. Bureau qui dispose de 02 employés permanents : 07 points ;
- b. Bureau qui dispose de 03 (ou plus) employés permanents : 10 points.

9.2. Diplômes et qualifications pertinents pour la mission : 30 points.



1 Degrés du Diplôme : 20 points

- a. Bac + 5 ou équivalents : 15 points ;
- b. Bac +5 et plus : 20 points.

2. Nature du diplôme : 10 points

- a. Diplôme en ingénierie spécialité Mécanique ou énergétique : 07 points ;
- b. Diplôme en ingénierie Mécanique ou énergétique + un diplôme en thèse de doctorat : 10 points.

9.3. Expériences générales du consultant : 20 points

1. Ancienneté du Consultant dans le domaine de la formation : 10 points

- a. Consultant disposant moins de 05 ans dans le domaine de la formation : 03 points ;
- b. Consultant disposant d'une ancienneté de 05 jusqu'à 10 ans dans le domaine de la formation : 07 points ;
- c. Consultant disposant de plus de 10 ans d'ancienneté dans le domaine de la formation : 10 points.

2. Nombre de formation animée par le consultant : 10 points

- a. Un consultant ayant animé 5 formations, au minimum, 05 points ;
- b. Un consultant ayant animé entre 5 et 10 formations, 07 points ;
- c. Un consultant ayant animé plus 10 (>10) formations, 10 points

Total : 100 points.

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la Commission du marché de l'ISET qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

10. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou l'ISET, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

11. Confidentialité

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.



Le Directeur

Ncibi Radhouen